

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE : LES ATELIERS DES REPRESENTANTS DES PERSONNES ACCUEILLIES

PARTICIPANTS

Membres élus du Conseil de la Vie Sociale (CVS), représentant les personnes accueillies
Groupe de 8 participants recommandé

PREREQUIS

Aucun prérequis

DUREE

2 jours soit 12 heures

TARIF

Sur Devis, nous contacter

SESSIONS

En présentiel
Formation en intra ou inter-établissements, en centre de formation spécialisé

INTERVENANTS

Formateur expert des organisations sociales et médico-sociales

MODALITES D'ÉVALUATION

Recueil des attentes des participants
Identification des situations contextuelles
Questionnements et reformulations
Certificat de réalisation

Nos formations peuvent être adaptées aux personnes en situation

BASE REGLEMENTAIRE

- Recommandation des bonnes pratiques édictées par l'ANESM, puis la HAS
- Fiche de la HAS du 12 mai 2022 intégrée à l'avis n°1-2022 du conseil pour l'engagement des usagers
- Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002
- Articles L311 et L.312 du code de l'action sociale et des familles
- Article D.311-9 du code de l'action sociale et des familles
- Article D.311-8 du code de la santé publique
- Décret n°2022-688 du 25 avril 2022
- Décret n°2005-1367 du 02 novembre 2005
- Décret n°2004-287 du 25 mars 2004

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître le fonctionnement du CVS
- Comprendre et s'approprier le rôle d'un représentant des personnes accueillies
- Préparer le CVS et faciliter la participation durant le CVS
- Faire un compte-rendu pour les personnes accueillies

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Formateur expert des organisations sociales et médico-sociales
- Une formation sur-mesure, avec un contenu adapté à la demande et aux besoins à l'issue d'un entretien de diagnostic.

DEROULE

Programme des ateliers

- 2 jours, articulés autour de 4 ateliers d'une durée adaptée aux participants
- Environ 3h par atelier, soit environ 12 heures au total

Pour chaque atelier

Les apports théoriques sont déclinés thématique par thématique.

Une mise en situation vient systématiquement en appui pour illustrer concrètement les informations transmises. Les exercices et jeux ainsi proposés sont adaptés aux participant(e)s de sorte à les guider de façon ludique.

L'alternance entre apports théoriques et apports pratiques permet :

- D'alléger le contenu de la formation
- &
- De simplifier l'acquisition des savoir-faire et savoir-être

L'objectif est d'accompagner les représentant(e)s des personnes accueillies dans leur apprentissage, pour garantir leur succès, sans mise en difficulté.

INTRODUCTION

- Indication à l'expression : représentations, inspirations
- Définition d'un « Conseil de la vie sociale »
- Présentation de la formation
- Présentation du déroulement des ateliers

1. Atelier « Mais que font les représentant(e)s des personnes accueillies, au CVS ? »

- Qu'est-ce que le CVS, quel est son fonctionnement et comment se présenter ?
- En CVS, les représentant(e)s parlent... de la vie dans l'établissement !
- Chacun son avis, l'important est de représenter toutes les personnes accueillies

2. Atelier « Bien participer au CVS c'est d'abord bien le préparer »

- Quels sujets peut-on aborder et quels sont les droits des personnes accueillies ?
- Comment noter les demandes des personnes accueillies, pour pouvoir en parler en CVS
- Durant le CVS, il faut aussi penser à noter les réponses et les solutions apportées

3. Atelier « Parler des informations et des réponses obtenues durant le CVS »

- A quel moment faut-il en parler aux personnes accueillies
- Comment faire un compte-rendu facile à comprendre

4. Atelier « Prendre la parole pendant le CVS et auprès des personnes accueillies »

- Préparer l'ordre du jour pour ne pas oublier des demandes
- Prendre la parole durant le CVS et écouter les idées de chacun
- Expliquer les décisions prises en CVS auprès des personnes accueillies

NOUS CONTACTER

contact@wersus.fr

01 82 02 29 89

www.wersus.fr